



LE PRIX *initiative* RH

RÈGLEMENT ET DOSSIER DE CANDIDATURE **2026**

1^{ère} édition

Grand Ouest



Partenaires



METTRE EN LUMIÈRE LES PROJETS RH QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Le Prix Initiative RH Grand Ouest a pour ambition de valoriser les démarches engagées et inspirantes portées par les acteurs du territoire en matière de ressources humaines. Il met en lumière des projets concrets qui contribuent à faire évoluer les pratiques RH, à répondre aux enjeux humains, organisationnels et sociétaux, et à renforcer l'attractivité des entreprises.

Ce prix s'inscrit dans une dynamique de reconnaissance, de partage et de rayonnement des initiatives RH qui participent activement au développement des organisations et du territoire.

POURQUOI CANDIDATER AU PRIX INITIATIVE RH GRAND OUEST ?

Candidater au Prix Initiative RH Grand Ouest, c'est avant tout l'opportunité de valoriser votre projet, de reconnaître l'engagement de vos équipes et de donner une visibilité renforcée à votre entreprise.

La participation à ce prix permet de :

- Mettre en avant une initiative RH porteuse de sens et à fort impact
- Faire reconnaître votre démarche par des acteurs et experts RH
- Contribuer au partage de bonnes pratiques au sein de l'écosystème RH régional

UNE MISE EN LUMIÈRE DE VOTRE PROJET

Dans le cadre du Prix Initiative RH Grand Ouest, une vidéo de valorisation sera réalisée au sein de vos bureaux en cas de pré-sélection de votre dossier. Cette vidéo permettra de présenter votre projet dans votre environnement.

Cette vidéo sera librement réutilisable par votre entreprise, notamment dans le cadre de vos actions de communication internes et externes.

UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE

Les lauréats du Prix Initiative RH Grand Ouest se verront remettre un prix, symbole de reconnaissance de la qualité, de l'innovation et de l'impact de leur initiative RH. Cette distinction constitue un levier fort de valorisation pour votre organisation et pour l'ensemble des collaborateurs impliqués dans le projet.

Au-delà du trophée, ce prix offre un véritable coup de projecteur sur votre projet et votre entreprise, renforçant ainsi votre visibilité et votre attractivité.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au Prix Initiative RH Grand Ouest et pour votre engagement dans cette démarche. Votre participation contribue pleinement à la réussite de ce prix et à la valorisation des initiatives RH qui font avancer notre territoire.

Nous vous souhaitons une excellente candidature.

RÈGLEMENT

Article 1 - Objet

Récompenser une entreprise et son département Ressources Humaines, pour un projet impactant, novateur et performant.

Le prix distingue ainsi les équipes RH de la région pour une **initiative inspirante**.

Article 2 - Critères de candidature

L'entreprise candidate doit avoir son siège social ou un établissement situé dans la région Grand Ouest et être représentée par un collaborateur du service RH.

Départements concernés : 14 - 22 - 29 - 35 - 44 - 50 - 53 - 56 - 61

Les candidats seront évalués sur les **actions et/ou projets développé(e)s** au cours des 3 dernières années.

Article 3 - Attribution du Prix

3.1 Prix

Ce prix récompensera le/la candidat(e) pour sa conduite d'un projet RH tel que :

- Mise en place d'une politique, d'initiatives ou de pratiques inspirantes liées aux Ressources Humaines : RSE, communication interne, QVTC, mécénat social et mentoring, création d'une fondation ou d'un fonds de dotation...
- Mise en œuvre de mesures pour le recrutement, la Marque employeur, l'attractivité, la diversité et l'inclusion...
- Création ou développement d'outils RH (IA, SIRH...)
- Accompagnement d'une réorganisation (acquisition, changement d'organisation ou de gouvernance...) réussie
- Accompagnement du changement : transformation digitale, valeurs et culture d'entreprise
- Politiques de rémunération (salaires, périphériques, épargne salariale...)
- Développement et optimisation de la formation (académie, école interne, « vis ma vie », réalité immersive virtuelle...)
- Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (développement professionnel, anticipation sur l'évolution des métiers...)
- Politique de relations sociales et dialogue social
- Autres...

Les dossiers de candidature reçus seront évalués selon différents critères tels que **l'importance accordée au projet** au sein de l'entreprise, **le caractère novateur et original** de celui-ci ou encore **la manière dont la fonction RH est mise en valeur** dans l'entreprise.

2 PRIX SERONT DÉCERNÉS



LE PRIX PME

pour les entreprises
de moins de 250 salariés



LE PRIX ETI

pour les entreprises
de plus de 250 salariés

3.2 Prix spécial du jury

Le jury se laisse la possibilité de décerner un prix RSE, ainsi qu'un prix coup de coeur.

3.3 Composition du jury

Le jury est chargé de procéder à l'évaluation des dossiers. Il est composé d'un Président du Jury (parmi les co-organisateurs), de deux membres de l'ANDRH Saint-Malo, de deux membres de Verlingue, ainsi que d'un représentant par partenaire.

Article 4 - Déroulement du Prix initiative RH

4.1 Dépôt des candidatures

Les candidats doivent renvoyer le dossier de candidature ci-joint au plus tard le 1^{er} juin 2026 par mail à : candidature.ouest@initiativerh.fr

Le traitement des données repose sur le consentement des participants. Les données seront accessibles uniquement aux membres du jury et aux personnes en charge de l'organisation du prix.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'évaluation des candidatures et seront supprimées au plus tard 6 mois après la fin du processus de sélection.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à l'adresse suivante : dpo@verlingue.fr ou en écrivant à DPO Verlingue, 12 rue de Kerogan, 29000 Quimper.

4.2 Processus de sélection

L'ensemble des dossiers reçus avant la date de clôture des candidatures sera examiné par le jury qui sélectionnera une liste de finalistes. Les candidats retenus seront amenés à présenter leur projet lors d'un entretien avec le jury.

Ils devront accompagner leur présentation d'une autorisation écrite du représentant légal de la société à concourir au prix.

Les informations communiquées et les annexes fournies restent strictement confidentielles et au seul usage du Prix initiative RH. Cependant, sauf contre-indication de votre part, l'intitulé du projet présenté ainsi qu'une courte description de celui-ci pourront être utilisés dans le cadre de communiqué(s) de presse et de support(s) de communication créés pour Le Prix initiative RH Grand Ouest.

4.3 Calendrier indicatif (non-contractuel)

Lancement
de la 1^{ère} édition Grand Ouest
Mars 2026



Date limite
de réception des dossiers
1^{er} juin 2026



Entretien
avec le jury
Début septembre 2026



Cérémonie
de remise des prix
14 septembre 2026



DOSSIER DE CANDIDATURE

Renseignements pratiques

L'entreprise

Nom	
Adresse	
Domaine(s) d'activité	
Chiffre d'affaires annuel	
Effectif	
Appartenance à un Groupe ?	Oui Non
Si oui, lequel ?	
Merci de préciser sa nationalité, son chiffre d'affaires et son effectif	

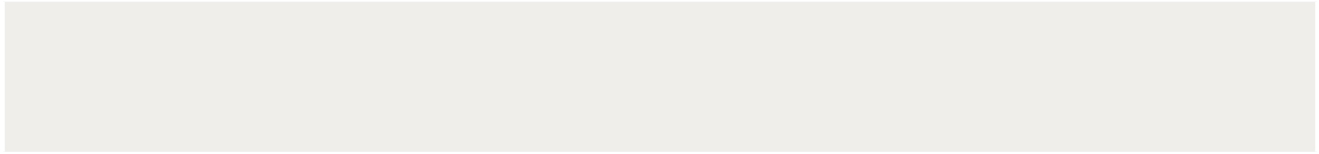
Contact

Nom du/de la Directeur(ice) ou Responsable des Ressources Humaines	
Fonction exacte	
Téléphone	
Mail	
Effectif	
Si différent, nom du candidat du Prix initiative RH	
Fonction exacte	
Téléphone	
Mail	

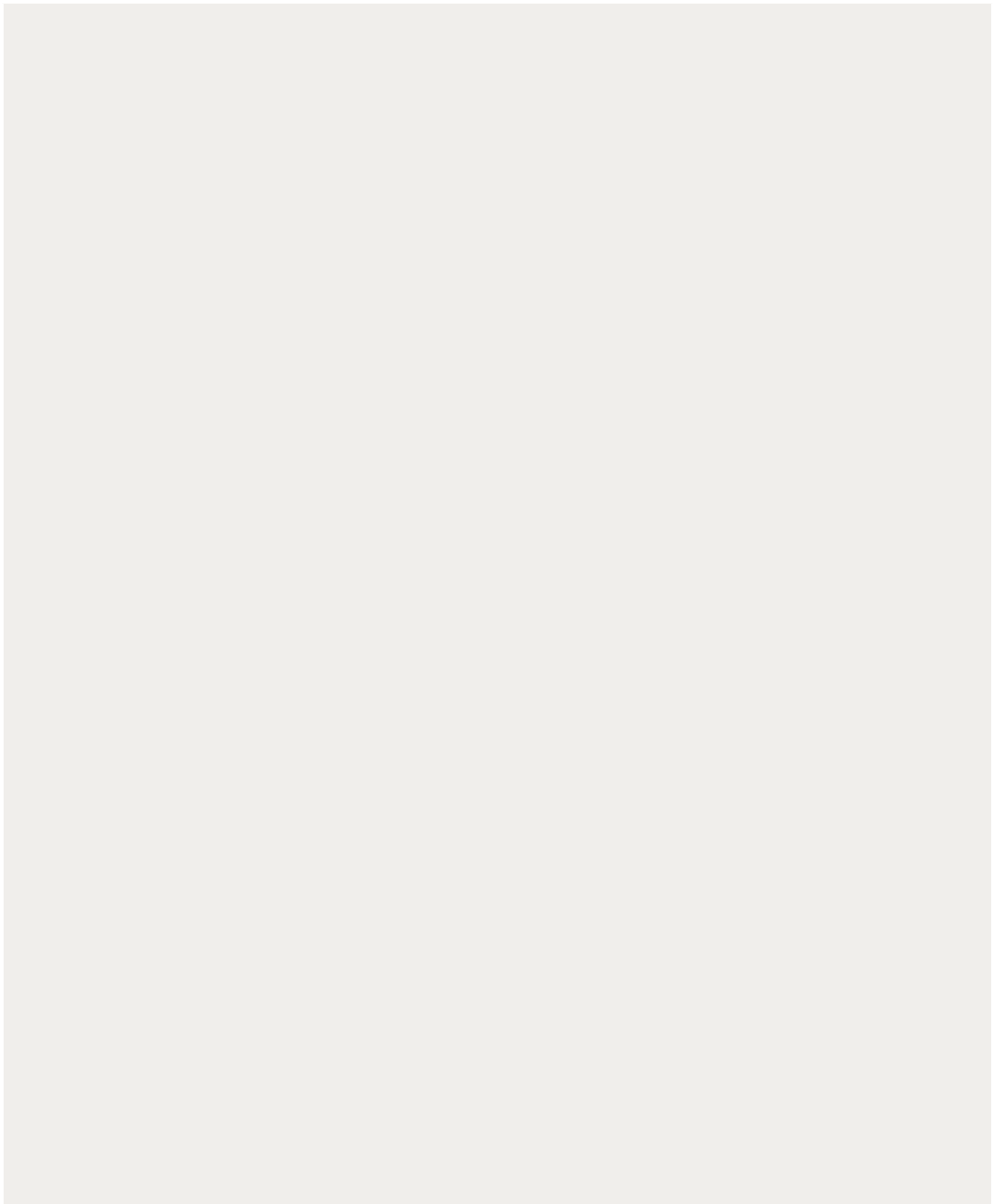
Description de votre projet

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots votre entreprise et ses valeurs ?

Intitulé du projet développé

A large, empty rectangular box with a light beige background, intended for the candidate to write the title of their project.

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le projet que vous souhaitez valoriser ?

A very large, empty rectangular box with a light beige background, intended for the candidate to provide a brief description of their project.

**Quelle a été l'organisation mise en place pour ce projet ?
(nombre de personnes impliquées, budget...)**

Pouvez-vous développer votre rôle au sein de l'équipe projet ? Préciser

Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées et comment avez-vous su y faire face ?

**Comment les collaborateurs ont-ils perçu la mise en place de ce projet ?
Quels retours spontanés avez-vous reçus de la part des équipes ?**

Quel en était l'objectif initial ? Cet objectif a-t-il été ajusté ?

Quels sont les principaux résultats de ce projet et comment les mesurez-vous ?

Qu'est-ce qui a véritablement changé dans le quotidien des équipes depuis le déploiement du projet ? Quels comportements, pratiques ou modes de collaboration ont évolué ? Pouvez-vous illustrer l'impact du projet par des exemples concrets vécus sur le terrain ?

Considérez-vous le projet comme achevé et réussi ?

**Quelle(s) suite(s) ce projet peut-il avoir dans les mois ou années à venir
au sein de votre entreprise ?**



édition

Grand Ouest



LE PRIX

initiative
RH

VERLINGUE

Caroline HAMON FEUILLET
Responsable du bureau de Rennes
caroline.hamonfeuille@verlingue.fr
+33 (0)6 73 70 52 22

Alban DE SALINS
Chargé de clientèle
alban.desalins@verlingue.fr
+33 (0)6 42 89 73 44